



# Certificat Individuel

## Mise en vente, Vente de produits Phytopharmaceutiques / Renouvellement

**En  
formation continue**

### Dates

Voir calendrier

### Horaires

8h30-12h00 & 13h30-17h00  
Soit 7 heures de formation.

### Lieu

Campus Provence-Ventoux  
CFPPA  
310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

### Mode de financement et

#### Tarif

Nous contacter

### **Intervenants(es) pédagogiques**

Marie-Hélène MUSCAT  
Sylvain RACAMIER

### **Campus**

### **Provence-Ventoux CFPPA**

310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90  
cfppa.carpentras@educagri.fr  
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>  
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de résultat sur  
notre site internet.

### **Les objectifs pédagogiques**

- identifier les composants des produits phytosanitaires.
- Identifier les risques au stockage et à la vente des produits phytopharmaceutiques.
- Respecter la réglementation liée à la vente.
- Sensibiliser aux risques environnementales et de santé public lié à l'utilisation des produits phytosanitaires.

### **Public concerné et modes de financement**

Personnes effectuant la vente de produits phytopharmaceutiques.  
Responsables ou vendeurs de jardineries.  
Responsables ou vendeurs de produits professionnels.

Modes de financement : CPF ; Pôle emploi ; OCAPIAT...

### **Pré-requis et conditions d'inscription**

Maîtrise du français et opérations de base.

Inscription via la plateforme OCAPIAT au moins 7 jours avant le démarrage de la formation

Inscription via la plateforme CPF au moins 11 jours ouvrés avant le démarrage de la formation.

### **Programme de formation**

- Réglementation et sécurité environnementale (2 heures)
- Santé Sécurité Applicateur et espace ouvert au public (2 heures)
- Réduction de l'usage des produits et méthodes alternatives (3 heures)

### **Modalités pédagogiques**

Livrets de formation, travail de groupe, échanges de pratiques, fiches de reconnaissance.

Matériel de traitement, réglage...


### **Méthodes d'évaluation**

Questionnement à l'oral, QCM, Jeu.

### **Validation de la formation**

Une attestation (bordereau de score) pour la délivrance du renouvellement au Certificat Individuel et un certificat de réalisation sont remis à chacun des participants.

**Contact** : Marie-Hélène MUSCAT 04 90 60 80 90  
[marie-helene.muscat@educagri.fr](mailto:marie-helene.muscat@educagri.fr)

 *Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.  
Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : [armelle.perri@educagri.fr](mailto:armelle.perri@educagri.fr)*

